POUR LA
MONTAGNE
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne / novembre 2019 - 6 €
N°309

LE 35e CONGRÈS REPLACE L'HUMAIN AU COEUR DE LA MONTAGNE

Nos métiers se réinventent en haute montagne

Veolia au service du développement durable des territoires.

Mathieu Geisert, Responsable Maintenance et Exploitation, intervient à skis dans les stations de haute montagne pour garantir la qualité de l'eau.

Bruno Rousseau, Manager de Service Local, pilote une opération d'héliportage à Chamrousse pour le changement de deux transformateurs en altitude.

www.veolia.com

Ressourcer le monde

VEOLIA

NUMÉRO
309
NOVEMBRE 2019

À LA UNE : La ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, a tenu à ouvrir les travaux du 35e Congrès des élus de la montagne qui a eu lieu les 17 et 18 octobre 2019 à Ispoure et à Saint-Jean-Pied-de-Port dans les Pyrénées-Atlantiques. Placé sous le thème de « L'homme au cœur de la montagne », le programme a permis d'évoquer successivement trois thématiques décisives pour la vie en montagne : la couverture numérique, les atouts du tourisme et les perspectives de l'agropastoralisme.
Photo : Bruno Gouhoury

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org

@AnemMontagne

édito

« LA MONTAGNE RELANCÉE »

À n'en pas douter, le 35e Congrès restera durablement dans les esprits. Non seulement pour l'accueil des élus et de la population au « pays des 3 B » (Basque, Béarn, Bigorre), mais encore et surtout pour la qualité des échanges qui ont eu lieu durant ces deux journées. Ou plutôt trois journées, devrions-nous dire, puisque les formations proposées aux élus par notre Association en marge du format traditionnel de notre Congrès se sont confirmées comme une expérience appréciée que nous ne manquerons pas de reconduire à l'avenir.

L'intitulé du Congrès, « L'homme au cœur de la montagne », interrogeait la réalité des intentions gouvernementales en matière de relance de la politique de la montagne. Le doute en effet semblait permis, bientôt trois ans après l'adoption de l'Acte II de la loi montagne. Sur ce plan, plusieurs propos ministériels entendus à Ispoure et à Saint-Jean-Pied-de-Port devraient nous rassurer : l'Agence nationale de la cohésion des territoires confortera les missions des commissariats de massif, la montagne verra sa vocation pour l'expérimentation reconnue dans le futur projet de loi sur la différenciation et le dossier du calendrier scolaire devrait être réexaminé à la lumière des dysfonctionnements constatés. Bien entendu, sur tous ces sujets, les élus de la montagne devraient être associés ou consultés.

Enfin, l'un des temps forts de ce Congrès restera le débat consacré aux enjeux de l'agropastoralisme au regard des politiques à conduire en matière de grands prédateurs. Sur ce dossier particulièrement tendu, les élus ont permis aux principaux acteurs, à savoir l'État et les éleveurs, d'avoir des échanges francs s'agissant des perspectives d'avenir. Nous pensons avoir fait œuvre utile en affichant notre détermination constante à porter et faire entendre la réalité des véritables acteurs de terrain. La ministre de la Transition écologique et solidaire, Élisabeth Borne, qui nous recevra sous peu, pourra elle-même le constater.

Maintenant, nous attendons avec impatience la réunion du 22 novembre du Conseil national de la montagne, à Saint-Dié-des-Vosges, pour avoir confirmation d'un commencement d'exécution de tous les engagements annoncés.

Annie Genevard, *députée du Doubs, présidente*
Jeanine Dubié, *députée des Hautes-Pyrénées, secrétaire générale*
Frédérique Lardet, *députée de la Haute-Savoie, vice-présidente*

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13

Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel

Rédaction
Hervé Benoit
François Bonneville
Dorothée Collet
Jean-Marie Safra

Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)

Communication
Jérôme Diawara

Photos
Droits réservés sauf crédits

Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris

N° de commission paritaire
0119G8199

ISSN
0296-7987

Abonnement
55 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 7 500 exemplaires.
Dépôt légal : novembre 2019

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

SOMMAIRE

P.3 : Dans leur éditorial, les dirigeantes de l'ANEM, Annie Genevard, Jeanine Dubié et Frédérique Lardet, tirent un bilan très positif du 35e Congrès.
P. 4 : Le Pays basque s'est mobilisé pour accueillir les élus de la montagne. Annie Genevard les a chaleureusement remerciés.
P. 6 : Dans son discours d'ouverture, la présidente de l'ANEM a rappelé à Jacqueline Gourault les préoccupations des élus de la montagne.
P. 8 : En réponse, la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a invité les élus à lui faire des propositions.
P. 9 : Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, a affirmé que le rôle des collectivités demeure essentiel.
P. 10 : La table ronde sur le numérique a fait le point sur le New Deal, la fibre et la 5G.
P. 13 : La table ronde sur le tourisme a préconisé un tourisme durable et respectueux de l'identité des territoires.
P. 16 : La troisième table ronde a mis en lumière la nécessité de protéger l'agropastoralisme contre le grand prédateur.
P. 19 : Les motions
P. 20 : La formation des élus était au coeur du 35e Congrès.
P. 22 : Conventions et partenariats.

Remerciements

ANNIE GENEVARD

Présidente

« Je remercie chaleureusement tous ceux qui ont contribué au succès de ce 35e Congrès. Les ministres : Jacqueline Gourault et Jean-Baptiste Lemoyne tout d'abord, mais aussi les grands témoins : François Lions, membre du collège de l'Arcep, les préfets Jean-Paul Celet et Marc Zarrouati, les anciens présidents et secrétaires généraux de l'ANEM. Permettez-moi de saluer Marie-Noëlle Battistel, Chantal Robin-Rodrigo, Augustin Bonrepaux, Vincent Descoeur, ainsi que tous les autres intervenants, parlementaires, élus, organismes, professionnels de l'élevage, partenaires, opérateurs et experts, pour la richesse de leurs interventions et, bien sûr, surtout devrais-je dire, l'ensemble des congressistes qui ont pris la parole, questionné, interpellé voire contesté les différents orateurs.

Je tiens aussi à remercier tous les élus du département des Pyrénées-Atlantiques et de la région Nouvelle-Aquitaine : Alphonse Idiart, maire de Saint-Jean-Pied-de-Port, Claude Barets, maire d'Ispoure, Jean-René Etchegaray, président de la Communauté d'agglo-mération du Pays basque, Jean-Jacques Lasserre, président du département des Pyrénées-Atlantiques, Alain Rousset, président de la région Nouvelle-Aquitaine représenté par Frédérique Espagnac.

J'ai une pensée évidemment toute particulière pour notre député Jean Lassalle, l'un des douze cofondateurs de l'ANEM en 1984, président de l'ADEM (Association départementale des élus de la montagne) des Pyrénées-Atlantiques. J'y ajoute le personnel des mairies et de la Communauté d'agglomération du Pays basque, Nicolas Martin, directeur de l'Office de tourisme du Pays basque, Nathalie Pasquier, proviseure du lycée de Navarre, et les élèves qui nous ont aidés pour l'accueil des congressistes. Les organismes agricoles et les nombreux bénévoles, les partenaires locaux ainsi que les partenaires nationaux de l'ANEM, toujours fidèles au rendez-vous. »

Claude BARETS
Maire d'Ispoure

« C'est un honneur de voir une telle assemblée réunie dans cette maison Faustin Bentaberry. Né à Ispoure en 1869, passionné de musique et de danse populaire, celui-ci mit en valeur les jauziak (les sauts basques). Les musiciens d'aujourd'hui perpétuent ce travail de mémoire et de plaisir. Nous sommes ici réunis pour les pays de montagne, pour qu'ils vivent et que l'on en vive. »

Alphonse IDIART
Maire de Saint-Jean-Pied-de-Port

« C'est avec grand plaisir et beaucoup de fierté que je vous accueille à Saint-Jean-Pied-de-Port, dans le piémont pyrénéen de cette montagne basque qui nous est si chère, pour un moment de rencontres, de partage et de convivialité. Je profite de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour saluer le travail de l'ANEM. »

Jean-Jacques LASSERRE
Président du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

« Je suis heureux de saluer les personnalités qui sont ici. Nous avons la fierté de dire que nos Pyrénées sont atlantiques. Nous avons 2 700 exploitants qui vivent sur notre massif des Pyrénées, Pays basque et Béarn, et 46 % du cheptel transhumant de la chaîne des Pyrénées. Ceci pour vous dire que nous avons véritablement une montagne qui est importante. »

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne et président de la communauté d'agglomération du Pays basque

« Lorsque l'on veut représenter le Pays basque, on le fait souvent en montrant la montagne. Parfois aussi, en montrant le littoral, c'est un peu notre particularité d'être à fois une communauté de littoral mais aussi, en grande partie (118 communes sur 158), un territoire de montagne. C'est bien ce qui fait notre richesse et c'est bien aussi ce qui fait que nous sommes particulièrement attentifs aux travaux que vous menez dans cette commune d'Ispoure. »

Frédérique ESPAGNAC
Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques et représentante du président de la région, Alain Rousset

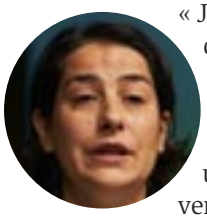

« Je vous remercie d'être venus ici parce que ce n'est peut-être pas très simple quand on est dans un autre massif de venir dans les Pyrénées et à Saint-Jean-Pied-de-Port. Je tiens à vous dire aussi le plaisir qui est le nôtre de vous accueillir en Pays basque. »

Jean LASSALLE
Député des Pyrénées-Atlantiques

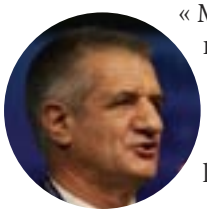

« Mesdames et messieurs, chers amis, vive les hommes de la montagne, vive l'ANEM ! »

En marge du Congrès, la politique de la montagne et le rôle de l'ANEM ont fait l'objet d'une présentation pédagogique, par le délégué général Pierre Bretel, aux élèves de l'école primaire communale d'Ispoure.

ANNIE GENEVARD

« NOUS VOULONS NOUS ASSURER AUPRÈS DE VOUS QUE LA RELANCE DE LA POLITIQUE DE LA MONTAGNE EST BIEN À L'ORDRE DU JOUR DU GOUVERNEMENT »

En préambule, la présidente de l'ANEM s'est adressée à Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, afin d'exprimer une nouvelle fois les attentes des élus de la montagne, de lui poser des questions concrètes et de lui proposer de faire de la montagne le laboratoire de la différenciation territoriale.

« Madame la ministre, je me contenterai d'énumérer très rapidement nos sujets d'intérêt, mais aussi d'inquiétude. Ensuite, si vous me le permettez, j'irai droit au but pour nous assurer auprès de vous que la relance de la politique de la montagne est bien à l'ordre du jour du gouvernement en concluant mon propos avec quelques questions précises auxquelles votre ministère doit, je crois, bientôt apporter des réponses. Alors, quelle reconnaissance de la spécificité de la montagne ? Vous le savez, avec l'Acte II de la loi montagne adopté en décembre 2016, le législateur a voulu valoriser les atouts de la montagne et notre Association s'est fortement impliquée dans son élaboration. Si cette loi a posé les bases d'une nouvelle dynamique, rien n'est jamais définitivement acquis pour la montagne, vous le savez aussi.

Je voudrais évoquer très rapidement les chantiers législatifs du moment. Certains sont achevés, c'est le cas de l'école, de la santé ou des mobilités. Certains sont en cours. Il y a bien sûr la loi de finances que nous sommes en train d'examiner au Parlement. Je voudrais dire que l'examen en première lecture de celle-ci à l'Assemblée nationale, et on compte sur nos amis sénateurs pour transformer l'essai, a démontré, s'il en était besoin, que lorsque les montagnards se mettent ensemble pour porter un sujet, ils obtiennent, pour autant que le travail ait été bien préparé, que les demandes soient acceptables parce qu'il ne faut pas non plus être déraisonnable mais être à l'offensive.

C'est ainsi que mardi soir, nous avons voté à l'unanimité des 79 députés présents le maintien d'une fiscalité incitative, privilégiée, pour le gazole non routier lorsqu'il est dédié au déneigement et au damage. Le ministre qui était au banc, Bruno Le Maire, a accepté de donner un avis de sagesse, ce qui était presque un avis favorable, et le rapporteur Joël Giraud avait préparé le terrain. C'est une belle victoire et c'est du concret. Sinon, c'était une augmentation de près de 40 centimes d'euro par litre.

Nous avons un autre sujet, Madame la ministre : plusieurs de nos amendements ont été déclarés irrecevables et pourtant nous leur voyons une légitimité. La loi de financement de la Sécurité sociale n'a pas retenu celui sur la prolongation de l'expérimentation sur le chômage partiel des personnels des remontées mécaniques en régie directe. C'est quelque chose que nous regrettons parce qu'il y avait là une attente à la fois pour les exploitants mais aussi pour les personnels eux-mêmes.

Je voudrais aussi revenir sur l'agenda rural. Il est clair que l'annonce de la fin des zones de revitalisation rurale (ZRR) après 2020, qui seraient remplacées par une nouvelle géographie prioritaire pour les territoires ruraux, suscite beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes. Je voudrais saluer le travail de Frédérique Espagnac, notre sénatrice qui, avec Bernard Delcros, se bat depuis des mois pour maintenir ce dispositif.

Pour terminer sur l'actualité parlementaire, nos sénateurs débattent actuellement du projet de loi Engagement et proximité et revendiquent la faculté, pour les communes qui le souhaitent, de pouvoir conserver les compétences eau et assainissement. Vous le savez, Madame la ministre, on ne vous a jamais caché que c'est un sujet pour nous prioritaire, non pas que l'on veuille empêcher les intercommunalités de se mêler de ces questions, elles ont une vraie légitimité à le faire. D'ailleurs, beaucoup d'entre elles ont transféré la compétence assainissement et cela a du sens.

Mais pour l'eau, nous considérons qu'il y a une vraie plus-value à laisser de la liberté aux collectivités locales. De même, pour les communes touristiques, et pas seulement pour les stations classées, la liberté de pouvoir posséder leur propre office de tourisme communal si elles le souhaitent.

Je ne peux terminer cette énumération naturellement sans évoquer notre déception de ne pas avoir eu parmi nous la ministre en charge de la Transition écologique pour débattre de la dévastation provoquée par les prédateurs sur l'agropastoralisme et les conséquences que cela peut avoir sur les éleveurs, sur l'activité économique, sur le tourisme et sur les risques naturels.

QUELLE POLITIQUE DE RELANCE POUR LA MONTAGNE ?

La loi créant l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) adoptée cette année aura des conséquences très importantes pour la mise en œuvre de la politique de la montagne parce qu'elle va absorber le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Nous allons suivre avec la plus grande attention le lancement opérationnel de l'Agence parce que le CGET assure le secrétariat du Conseil national de la montagne (CNM) et le lien avec les commissariats de massif. Je tiens à rendre hommage à Serge Morvan, ancien commissaire général, et à Sophie Duval-Huwart, directrice du développement et des capacités des territoires, qui ont su animer les organes dédiés à la politique de la montagne au sein du CGET

Pour nous, ces organes dédiés à la politique de la montagne sont essentiels. De la même façon, l'Agence du numérique va intégrer l'ANCT. Là encore nous voulons être assurés que cette entité qui a toujours su jouer le jeu aux côtés des élus et des territoires pourra rester à nos côtés. J'en veux pour preuve le succès du New Deal : c'est bien ce travail partenarial que nous avons fait avec les opérateurs, avec l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), mais aussi avec l'Agence du numérique qui a porté ses fruits.

Je terminerai mon propos en posant quelques questions concrètes et en formulant un vœu. Vous savez que l'ANEM revendique, espère et souhaite entrer au conseil d'administration de l'ANCT. Nous espérons être membre à part entière du conseil d'administration de l'Agence.

Autres questions : quelle sera la place de la montagne, de façon plus générale, dans l'organisation de l'ANCT ? Comment s'articuleront le secrétariat national du CNM, les commissariats de massif et les comités de massif ? Quels seront les moyens financiers et humains inscrits en loi de finances pour cet outil au service de la relance de la politique de la montagne ? Un Conseil national de la montagne sera quant à lui bientôt réuni. Pouvez-vous nous donner quelques précisions sur la date et sur le lieu ? Je sais que c'est dans les tuyaux.

Enfin, pour conclure, Madame la ministre, nous parlons aujourd'hui beaucoup de différenciation territoriale. C'est une orientation que le président de la République, lui-même, a exprimée très clairement. Vous savez bien qu'un territoire n'est pas équivalent à un autre, que les problématiques sont singulières, que les caractéristiques sont propres à chacun d'eux. Nous plaidons pour qu'il y ait effectivement cette notion de différenciation. Elle nous paraît très importante. Du reste, dans la loi montagne, dès 1985, nous avions posé le principe de la différenciation territoriale.

Sachant que c'est une volonté du président de la République qui ne saurait être ignorée, je voudrais former un vœu et vous faire une proposition, Madame la ministre. Vous avez un cadre juridique existant et robuste avec la loi montagne qui a près de trente-cinq ans d'existence. Vous avez un vecteur et un militant du droit à la différence avec l'ANEM depuis sa création. Vous avez l'adhésion et l'assentiment de tous les acteurs locaux. Alors Madame la ministre, voici la question qui en découle : pourquoi ne pas faire de la montagne l'avant-garde, le laboratoire de la différenciation territoriale ? »

JACQUELINE GOURAULT
« JE VOUS INVITE À ME FAIRE DES PROPOSITIONS »

La ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a notamment insisté sur l'importance de la différenciation et a assuré tout faire pour que la montagne soit représentée au sein du conseil d'administration de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

« Les territoires de montagne sont particuliers et je suis convaincue que la prochaine étape qui permettra de prendre en compte leurs spécificités, c'est effectivement le projet que nous portons sur la différenciation. Il y a eu récemment une étude faite par le Conseil d'État qui nous donne aussi beaucoup d'espoirs dans la capacité, à droit constitutionnel constant, d'élargir le droit à l'expérimentation tel qu'on le connaît aujourd'hui et qui pourrait se transformer en droit à la différenciation.

Avec les lois montagne, vous avez en quelque sorte été des précurseurs de la différenciation. Je vous invite donc à me faire des propositions. Ce qui veut dire que nous avons à construire ensemble cette loi par le dialogue pendant toute la période de fin d'année et de printemps qui nous reste. Je crois que c'est très important.

Vos propositions peuvent également porter sur la suppression des doublons entre ce que fait l'État et ce que font les collectivités. Évidemment, nous devons aller plus loin dans un certain nombre de domaines. Plus largement, je souhaite l'émergence d'idées nouvelles. Le projet de loi que je présenterai au cours du premier semestre de l'année prochaine permettra de rendre plus souples et plus lisibles les outils permettant aux collectivités de différencier leurs modalités d'action. Je souhaite que cela soit particulièrement vrai pour les territoires de montagne.

Je voudrais vous parler maintenant de l'Agence nationale de la cohésion des territoires et du rôle des commissariats de massif. La loi portant création de l'Agence a été définitivement votée. Je suis pleinement consciente de vos préoccupations quant à l'avenir des commissariats de massif et de votre volonté de préserver leurs missions unanimement reconnues. Une nouvelle fois, je tiens à vous rassurer sur les intentions du gouvernement et à clarifier quelques points essentiels.

Pour commencer, il n'y aura pas d'Agence sans montagne et sans les commissariats : un programme dédié à l'appui des territoires de montagne a bien été prévu. Au sein de l'Agence, la mission des commissariats de massif servant d'appui aux territoires de montagne, à leurs élus et à leurs projets sera confortée. Vous l'aurez compris, je souhaite faire des commissaires de massif des acteurs dédiés à la déclinaison des politiques publiques et des programmes de l'Agence dans les massifs. Je souhaite également que les commissariats de massif s'appuient davantage sur les services de l'État, et notamment les services déconcentrés pour exercer leurs missions.

Un mot sur les ZRR. Le gouvernement a pris la décision de prolonger jusqu'en décembre 2020 les 4 000 communes qui devaient sortir des ZRR en juillet 2020. Mais il faut en parler. Nous allons profiter de l'année 2020 pour savoir si on imagine un autre système pour la ruralité ou pas. C'est exactement comme ça que les choses se présentent.

La représentation ? Je m'y étais engagée pendant le débat parlementaire. Je me bats tous les jours pour obtenir le nombre de postes suffisant pour que tout le monde soit représenté dans le conseil d'administration de l'Agence.

La suppression de la taxe d'habitation : vous êtes libres de penser que c'est une bonne idée ou que ce n'est pas une bonne idée mais, en tout cas, le président de la République tient l'engagement qu'il avait pris. Ensuite, il y a la phase de compensation. Vous aurez à l'euro près la compensation et si vous ne l'avez pas, vous m'appelez. Je vous promets que je viendrai. Si je suis encore ministre ! Merci de m'avoir écoutée. »

JEAN-BAPTISTE LEMOYNE

« L'ÉTAT ACCOMPAGNE, CRÉE UN CADRE, MAIS LES COLLECTIVITÉS ONT ENCORE TRÈS LARGEMENT LA MAIN »

Le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères estime que le durable doit aller de pair avec le rentable et que la proximité est essentielle.

ternationaux. À cet égard, on peut se dire « Cocorico ! » mais le tourisme de montagne a rétrogradé. Les Autrichiens sont passés devant nous et on ne peut pas se résoudre à cela. Nous devons d'autant plus innover, vous donner les moyens de développer les activités, de les diversifier et, de ce point de vue là, l'État accompagne, crée un cadre, mais les collectivités ont encore très largement la main. Cela a été rappelé puisque la compétence est ultra partagée.

L'objectif est de 100 millions de touristes internationaux mais je veux que l'on soit très clair, l'objectif n'est pas uniquement quantitatif : le tourisme sera durable ou ne sera plus. Ce qui compte, c'est bien plus les retombées en termes de chiffre d'affaires et de dépenses faites par ces touristes ; plutôt que de vouloir en collectionner des dizaines de millions, mais qui dépensent peu. Parce qu'on a un souci : celui de protéger nos paysages et de préserver nos patrimoines. Nous sommes un grand nombre à ne pas vouloir cette surconsommation. Ce que l'on souhaite c'est qu'il y ait une consommation raisonnable et qui apporte aux territoires, en matière d'emplois notamment. Donc effectivement le durable doit aller de pair avec le rentable et vice versa.

En montagne, nous avons aussi les problèmes liés au recrutement des saisonniers dans l'hôtellerie et la restauration. À la suite du rapport de Frédérique Lardet, nous avons pris un certain nombre de décisions autour du Premier ministre pour tordre le cou à cette fatalité d'une offre et d'une demande qui ne se rencontrent pas, ou parfois même pour conserver dans nos emplois un certain nombre de nos jeunes qui travaillent trois ans, quatre ans, cinq ans dans le secteur et qui après passent à autre chose.

Il y a aussi les infrastructures d'hébergement. Effectivement, nous n'arriverons à rien si, sur l'hébergement, nous ne parvenons pas à avoir une vision complémentaire. Il ne faut pas opposer le réchauffement des lits froids avec la création de nouveaux lits. Je crois que de ce point de vue là il faut

Il y a également les créneaux des vacances scolaires qui sont à revoir pour l'année prochaine. J'ai porté le message à Jean-Michel Blanquer parce que les décisions pour cette année ne sont pas très favorables à la montagne avec le décalage d'une semaine. Le ministre de l'Éducation m'a dit qu'il était d'accord pour étudier cette révision.

À propos des chiens de protection, les patous, je tiens à signaler que l'Assemblée nationale a lancé une mission qui devrait rendre ses conclusions en janvier. C'est aussi lié aux sujets loup et ours sur lesquels Élisabeth Borne a pris l'engagement de recevoir le Comité directeur de l'ANEM.

À l'inquiétude des stations qui ne pouvait plus avoir la maîtrise de la promotion de leur destination, l'article 6 du projet de la loi Engagement et proximité apporte une réponse. Mais, si les choses vous semblent perfectibles, nous sommes prêts à regarder.

S'agissant des syndicats : il y a cinq ou six ans on leur a injustement jeté la pierre. Ils ne coûtent pas cher aux contribuables, les élus sont là et ils se donnent beaucoup de mal, que ce soit pour gérer, il fut un temps, eau ou scolaire. Je pense que les syndicats peuvent avoir un vrai rôle et qu'ils peuvent être positifs en termes de gestion des deniers publics. Sur les sujets réglementaires, on est ouvert aux propositions. Ce qui nous a guidés, c'est vraiment le fait de redonner de la souplesse et d'aller vers la proximité. »

LA COUVERTURE NUMÉRI

Grand témoin :
- **Annie Genevard,** présidente de l'ANEM

Intervenants :
- **Jean-François Bureau,** directeur des affaires institutionnelles d'Eutelsat
- **Arthur Dreyfuss,** président de la Fédération française des télécoms et secrétaire général de SFR Altice
- **Nicolas Guérin,** secrétaire général d'Orange
- **François Lions,** membre du collège de l'Arcep
- **Rafika Rezgui,** directrice des relations extérieures du réseau Bouygues Telecom

LE NEW DEAL, PARLONS-EN !

L'objectif du New Deal mobile est d'offrir la 4G, l'Internet mobile, c'est-à-dire la connectivité mobile à tous les Français d'ici fin 2022. Le point sur cette obligation de résultat en montagne.

Rappel des faits. En 2017, le gouvernement s'est donné comme objectif d'améliorer la couverture numérique des territoires (Internet fixe et mobile) d'ici 2020. Pour 2022, il a prévu de doter les territoires de la République d'infrastructures numériques THD. Cette ambition, à laquelle ont souscrit les élus dès la loi montagne de 2016, va désormais plus loin avec le lancement de la 5G qui doit permettre à nos territoires, notamment les entreprises, de rester compétitifs et attractifs.

14 décembre 2017-17 octobre 2019. Deux années ont passé et le sujet de l'aménagement numérique des territoires de montagne est évidemment inscrit à l'ordre du jour de la première table ronde du 35e Congrès de l'ANEM. Quelle est sa progression réelle et concrète sur le terrain ? Déjà, à Saint-Jean-Pied-de-Port, la table ronde ne fut pratiquement qu'éloges pour le New Deal. C'est Arthur Dreyfuss qui a attribué les premiers bons points : « Le New Deal mobile n'est pas seulement l'œuvre des opérateurs. C'est un accord qui implique, pour la première fois dans ces conditions, les collectivités locales et les élus locaux. » Et le président de la Fédération française des télécoms de faire ressortir que « le contrôle du régulateur – l'Arcep (autorité administrative indépendante) – est permanent sur les activités des opérateurs télécoms et nous avons à cœur, nous avons l'ambition, nous avons les moyens financiers, opérationnels, humains, techniques, technologiques de répondre à vos objectifs et d'en finir avec les zones blanches. »

François Lions, membre du collège de l'Arcep, a pour sa part explicité que « les engagements pris par les opérateurs dans le cadre du New Deal sont transcrits dans l'autorisation d'utilisation des fréquences, c'est-à-dire les licences. Dès lors qu'ils sont transcrits dans ces autorisations, ce sont des obligations pour les opérateurs. L'Arcep est compétente pour les faire respecter par des « procédures de sanction », mais c'est un peu réducteur puisque cela nous incite

QUE DE LA MONTAGNE

à être très vigilants sur les trajectoires d'avancement des opérateurs, sur la réalisation de leurs objectifs, et de les alerter avant qu'il ne soit trop tard. »

Pour Nicolas Guérin, secrétaire général d'Orange, le New Deal est effectivement un engagement juridique mais il est aussi un engagement moral. Sur le périmètre de la montagne et en un an, Orange se félicite ainsi d'avoir ouvert 454 sites mobiles nouveaux en 4G. Cela représente une progression de 5,5 % de la couverture du territoire et 2,9 % en couverture de la population, s'est réjoui Nicolas Guérin. « Évidemment, certains d'entre vous n'ont peut-être pas encore ces pylônes, mais on arrive dans les délais qu'on a annoncés, a-t-il observé. Nous sommes donc totalement confiants en notre capacité à respecter les engagements que nous avons pris. »

Soit, mais où en est-on réellement ? Pour en juger, François Lions a donné la clé : « Sur le site de l'Arcep, a-t-il rappelé, vous trouverez le tableau de bord du New Deal qui fournit très concrètement l'état d'avancement des différents objectifs qui lui sont associés (onglet « information »). Vous y trouverez des cartes sur les sites qui s'implantent, sur la couverture 4G, etc. »

Tout n'est pourtant pas toujours un jardin de roses, illustre Rafika Rezgui, directrice des relations extérieures du réseau chez Bouygues Telecom : « La première difficulté à laquelle se trouve confronté un opérateur qui doit déployer un site pour couvrir une zone, témoigne-t-elle, est de trouver le meilleur emplacement. Nous avons besoin de travailler main dans la main avec les élus locaux pour trouver ce terrain qui pourra accueillir l'infrastructure, apporter le service optimal, et couvrir les points d'intérêts, les zones capitales pour vos habitants comme pour l'activité économique ou l'activité touristique. » Très matériellement, les opérateurs qui doivent parfois faire face à des oppositions de riverains ou à des contestations de leurs emplacements ont besoin de l'appui des collectivités locales. Annie Genevard en est tout à fait consciente et en a même l'expérience : « J'entends bien les difficultés qui sont les vôtres, c'est vrai que vous avez à résoudre des injonctions contradictoires. Je me sou-

Suite page 12

UN HOMMAGE UNANIME À L'ANEM

Les participants à cette première table ronde ont tous tenu à saluer l'action de l'Association des élus de la montagne dans l'élaboration du New Deal. Nicolas Guérin s'en est fait le porte-parole : « Sans l'ANEM, le New Deal n'aurait pas été ce qu'il est, c'est évident, a-t-il mis en lumière. L'ANEM a initié les débats, l'ANEM a contribué au débat, elle a joué un rôle déterminant, je le dis sans aucune flagornerie, ce sont juste les faits. Dans les discussions qu'on a pu avoir entre le régulateur, le gouvernement et les opérateurs, l'ANEM a toujours été présente pour essayer de simplifier la vie des opérateurs tout en préservant l'intérêt des collectivités. Je pense qu'il faut le dire et le redire, il n'y a pas tant d'exemples d'association où le dialogue est aussi constructif que celui-là. » Annie Genevard a renchéri : « L'ANEM a été au cœur de la réflexion qui a précédé le New Deal ». La présidente de l'association a pris bien soin de compléter : « le New Deal, c'est l'affaire des opérateurs mais c'est aussi une réflexion conduite par les collectivités. »

RÉOUVERTURE DU GUICHET FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT

Au cours de son allocution, Jacqueline Gourault a annoncé « une très bonne nouvelle pour les territoires de montagne » : la réouverture du guichet France très haut débit piloté par le gouvernement. Ils peuvent bénéficier ainsi de la sécurisation des financements pour soutenir l'équipement dans le cadre des réseaux d'initiative publique portés par les collectivités territoriales et l'ouverture du dispositif « cohésion numérique » qui permet de financer l'abonnement satellite des usagers lorsqu'ils ne sont pas raccordés au réseau fibre, a expliqué la ministre : « Grâce au plan France très haut débit, trois quarts des départements sont aujourd'hui sur une trajectoire de généralisation de la fibre optique, a-t-elle précisé. Je dis une trajectoire, je ne dis pas que les trois quarts sont déjà équipés, ils sont sur la trajectoire. Les dossiers sont en cours, financés, etc. Cela veut dire que dans ces soixante-quinze départements, grâce au financement de l'État, des collectivités et des opérateurs, la totalité des habitants seront bientôt raccordables à la fibre optique, c'est-à-dire au meilleur des débits possibles. En revanche, dans les vingt-cinq départements qui restent, les ambitions en fibre optique étaient plus réduites et l'engagement de l'État était attendu pour financer de nouveaux déploiements. »

Suite de la page 11

viens d'un opérateur qui avait eu l'obligation d'édifier un pylône en bois avec un camouflage… »

Et l'apport du satellite dans tout cela ? Le directeur des affaires institutionnelles d'Eutelsat, Jean-François Bureau, annonce l'arrivée prochaine de deux nouveaux engins. Un qui va être lancé le 15 janvier 2020 et qui va doubler la capacité d'Internet par satellite sur la France. L'autre en 2021 : « Ce sera le plus gros satellite au monde disponible pour l'Internet et qui fera 500 gigabits sur toute sa couverture, s'enthousiasme-t-il. Cela veut dire que par rapport à la capacité qui existe aujourd'hui sur le territoire français, nous aurons multiplié par six l'offre d'Internet par satellite d'ici 2021. »

5G : ANNIE GENEVARD PROPOSE UNE EXPÉRIMENTATION SUR DEUX TERRITOIRES DE MONTAGNE

Le New Deal ? Bravo. Mais se profile déjà la 5G… On peut penser que, dans certains domaines, ce monde décidément va trop vite et peut-être même qu'il nous file entre les doigts. Mais qu'y faire, si ce n'est s'adapter tant bien que mal sans perdre de vue les réalités du moment. « Vous dire que la situation est idéale, que tout va bien, que nous avons du très haut débit partout, que la 5G va bientôt se déployer sur tous les territoires serait vous mentir », a averti d'entrée Annie Genevard. Cette nouvelle génération de réseau mobile qui promet un débit bien supérieur, dix fois supérieur, pour des usages démultipliés n'en était pas moins pour la première fois à l'affiche de la table ronde numérique du Congrès de l'ANEM.

« Dans les zones peu denses, elle n'intéressera pas ou moins et cela se comprend : il y a des impératifs économiques », s'est projetée la présidente de l'Association des élus de la montagne. Sans pour autant fermer la porte.

Nul ne peut, malgré tout, contester que l'apparition de la 5G risque d'accentuer encore la fracture numérique et la sensation de certains territoires de montagne d'être des éternels oubliés. Il n'empêche. Puisque dans les zones peu denses, des gens vivent aussi avec des objets connectés, ont des relations avec les services publics exclusivement de façon dématérialisée et ont donc besoin du meilleur débit possible, Annie Genevard a proposé à Jacqueline Gourault une expérimentation : « mettre en œuvre un déploiement de la 5G sur deux territoires de montagne. Il faudra bien les calibrer, pour voir comment cela marche, si c'est cohérent, si c'est fonctionnel, si cela peut rencontrer une clientèle… »

Cela va dans le sens de l'histoire mais, pour le moment, il convient de garder les pieds sur terre : « C'est bien la 5G, reconnaît François Lions de l'Arcep. Mais l'idée est déjà d'avoir un déploiement parfait de la 4G. Je pense que cela va déjà changer beaucoup de choses dans la vie quotidienne des habitants de la montagne. »

TÉMOIGNAGES ET QUESTIONS

Une formation pour certains habitants des communes de montagne ? **Jean-François Helly**, maire de Prébois dans l'Isère : « Je voudrais rappeler que nous avons entre 20 et 30 % des habitants de nos communes de montagne qui ne savent pas ce que sont Internet, le téléphone mobile et l'ordinateur. Il y a quelque chose à faire pour ces personnes ; d'autant plus que l'on parle de nous transférer les maisons communales dans les anciens chefs-lieux de canton et que, quelque part, il y aura une démarche à faire pour pouvoir assister ces gens-là et leur donner la réponse à leurs problèmes de gestion, d'administration, etc. »

Et les alpages oubliés ? **Jacqueline Dupenloup**, maire de Saint-Alban-des-Villards en Savoie : « Dans les arrêtés ministériels qui définissent les zones à couvrir, et donc les implantations à venir des pylônes, il y a certaines zones qui ont du mal à être prises en compte, ce sont les alpages. Or, on se trouve avec la nécessité de couvrir les zones où sont implantés les chalets pastoraux et, dans les arrêtés ministériels, ce n'est jamais pris en compte. C'est une petite difficulté que je voulais signaler. »

Et l'entretien du matériel ? **Élisabeth Greusard**, maire de Chapelle-des-Bois dans le Doubs : « Avant de parler de New Deal, j'aimerais bien que l'on voie la réalité actuelle de vos installations. Je m'adresse notamment à Monsieur le secrétaire général d'Orange. Je voudrais savoir si vous avez conscience qu'il est impératif d'entretenir les lignes et d'entretenir le matériel. Nous connaissons régulièrement des coupures de grande ampleur. La dernière : treize jours au mois d'août. C'est récent. Pour arriver à obtenir gain de cause j'ai dû alerter la presse et c'est vrai qu'à partir du moment où l'article est sorti dans *L'Est républicain*, l'après-midi même Orange se déplaçait. Ensuite, la réparation des dégâts a pris plus de trois semaines. Avez-vous conscience du problème que cela pose pour les habitants quand, dans un village, un tiers des abonnés sont privés de téléphone et d'Internet et quand Orange découvre tout à coup qu'en fait la 3G n'est pas là. Nous sommes encore en 2G et, de cela, on n'en parle pas… »

Jean-François Helly

Jacqueline Dupenloup

Élisabeth Greusard

LES ATOUTS DU TOURISME EN MONTAGNE

Grands témoins :
- **Jean-Baptiste Lemoyne,** secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
- **Frédérique Lardet,** vice-présidente de l'ANEM

Intervenants :
- **Marie-Noëlle Battistel,** députée de l'Isère
- **Alexandre Maulin,** président de Domaines skiables de France (DSF)
- **Benjamin Ferniot,** directeur commercial France des relations institutionnelles de Suez
- **Louis Ferré,** maire de Luchon
- **Jean-René Etchegaray,** président de la Communauté d'agglomération du Pays basque

UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE À DÉVELOPPER

Les élus de la montagne veulent un tourisme respectueux de l'identité de leurs territoires qui apporte des retombées économiques. Plusieurs pistes de travail ont été explorées.

Les chiffres du tourisme en montagne n'étant pas récents, il convient de les manier avec précaution. En 2002, en termes de recettes, Atout France les situait à quelque 15 % du chiffre d'affaires du tourisme national. Aujourd'hui, plutôt que de chercher à évaluer avec justesse les réalités de l'affluence et des dépenses touristiques actuelles en montagne, Frédérique Lardet, nommée par le Premier ministre à la tête d'une mission gouvernementale sur le tourisme de demain, préfère se tourner vers l'avenir : « Nous avons, au sein de nos montagnes, bien évidemment le ski, mais pas seulement, a rappelé la vice-présidente de l'ANEM. Il y a un business important à développer l'été. Nous avons du patrimoine, de l'agriculture, des industries… L'idée, c'est de savoir comment on peut, avec tous ces facteurs, tous ces atouts, attirer plus de clientèle en montagne, aussi bien l'été que l'hiver. Et comment bien l'accueillir. »

C'est que l'époque où le tourisme de montagne semblait être une évidence paraît en effet loin derrière nous. La beauté des paysages de montagne et leur variété ne suffisent plus. La concurrence s'est accrue et les pays voisins – au premier chef l'Autriche qui est passée première destination de tourisme

Suite page 14

Suite de la page 13

en montagne devant la France – ont peut-être mieux anticipé une indispensable politique de fidélisation de la clientèle et la recherche de nouveaux publics en s'adaptant à leurs nouveaux goûts et à leurs nouveaux modes de vie.

« Oui. Il y a effectivement un certain nombre de pratiques récentes qui se développent en montagne, d'ailleurs pour le bien du tourisme en montagne, a acquiescé Frédérique Lardet. Il y a donc tout un environnement économique et un écosystème à mettre en place. » Le contexte exige, pour le moins, une observation attentive des dispositifs qui font le succès des montagnes autrichiennes. Reste à savoir quel segment de marché attaquer en priorité. Et comment lever les difficultés ? D'autant plus que celles-ci s'amoncellent sur les épaules des élus.

Louis Ferré en a, par exemple, gros sur le cœur et il le dit sans détours : « Pour faire face parfois à l'abandon de compétences par la communauté de communes qui les renvoie aux communes quand cela ne l'arrange pas, on se retrouve démuni parce que les syndicats on n'y a plus droit, on ne peut plus faire de SIVOM, on ne peut plus faire de SIVU… J'ai des services à la mairie qui se grattent la tête pour savoir comment ils peuvent contourner la loi, créer des ententes pour faire en sorte que persiste cette solidarité entre les communes et que des compé-

UN TOURISME DURABLE MAIS AUSSI UN TOURISME RENTABLE

C'est Marie-Noëlle Battistel qui s'est chargée de planter le décor : « Il est de la responsabilité de tous d'avoir des politiques de développement respectueuses de l'environnement mais qui veillent à ce que l'on ait des consommations réduites des réserves d'eau et qui soient utilisées aux bons moments… Je crois que chacun commence à le faire et c'est une bonne chose car, de cela, dépend l'activité touristique de demain. »

De fait, de nos jours, à tous les niveaux et au-delà des bonnes consciences, les esprits commencent à se convertir à cette nouvelle donne : l'environnement doit être un atout, un label et un outil d'attractivité pour les territoires de montagne.

Exemple chez Suez où il existe deux métiers majeurs : l'eau et l'assainissement d'un côté, les déchets de l'autre. La charge qui incombe au groupe industriel est de pouvoir s'adapter à la variabilité des flux touristiques et de concilier les différents usages de l'eau : l'eau que nous consommons, l'eau qui sert à l'enneigement et l'eau nécessaire à l'agriculture.

« La montagne est un capital acquis mais ô combien fragile qui doit relever le défi de la ressource en eau, a approfondi le directeur commercial France des relations institutionnelles de Suez, Benjamin Ferniot. Les nappes phréatiques en montagne, cela n'existe pas. Et pourtant vous avez des flux de touristes qui font que, dans les périodes les plus importantes, la consommation peut doubler voire tripler. » Deux illustrations : aux Deux-Alpes, où la consommation d'eau est multipliée par six et aux Ménuires-Val Thorens où la population augmente dix-sept fois pendant ces périodes.

L'augmentation du volume des déchets est un phénomène tout aussi déterminant. À preuve, une étude de l'association

tences qui rendent des services à la population, qui rendent des services aussi en termes de promotion touristique, puissent être également mises en œuvre. »
Le maire de Luchon prolonge et détaille : « J'ai de la chance que nous ayons un établissement thermal et un établissement de remise en forme en régie municipale. Comme on n'a plus la compétence, et c'est vrai qu'on contourne là aussi, on assure la promotion de notre territoire par le biais de ces établissements-là. Je trouve que c'est quand même dramatique parce qu'on n'a plus les moyens. On n'a plus la taxe de séjour, désormais captée par la communauté de communes. Donc, on le fait sur nos propres finances sachant que la baisse des dotations est aussi passée par là. En ce qui me concerne, c'est grosso modo 10 % du budget de fonctionnement. »
Jean-René Etchegaray, qui souscrit totalement aux propos de Louis Ferré, complète : « Nous sommes effectivement confrontés à des problèmes de gouvernance. Le Code général des collectivités territoriales n'est pas du tout adapté aux situations des communes ». Le président de la communauté d'agglomération du Pays basque indique beaucoup espérer de la loi Engagement et proximité qui a « normalement » vocation à régler de nombreux blocages, notamment sur l'action touristique.
Lors de cette table ronde, de nombreuses idées ont émergé, classiques, prometteuses, impératives. De l'importance de pérenniser les emplois touristiques au tourisme industriel « parce que, dans nos vallées, on a très souvent des berceaux de l'industrie, soit métallurgique, soit hydroélectrique » en passant par l'urgence de travailler sur les emplois touristiques. Sans oublier la nécessité de fidéliser la clientèle touristique.
À cette occasion, Alexandre Maulin fait judicieusement observer que, pour accueillir des touristes, il faut avoir des lits. La France perd 30 000 lits touristiques en zone de montagne chaque année, additionne le président de Domaines skiables de France. « Sur dix ans, ce sont 300 000 lits en moins. À cinquante journées skieurs chacun, je vous laisse faire le calcul et on amoindrit nos possibilités d'accueillir des clientèles internationales sur des périodes creuses. »
Il y a la loi en préparation et il y a eu la loi NOTRe mais il y a aussi les sentiers de randonnée « qui sont mal marqués et donc dangereux » ; il y a les prédateurs, les chasseurs, les traileurs, etc. « Le rentable doit aller de pair avec le durable et vice versa », a considéré le ministre Jean-Baptiste Lemoyne. Enchérissant : « ce que l'on souhaite c'est qu'il y ait une consommation raisonnable mais qui apporte aux territoires en matière d'emplois notamment. » Mais c'est Frédérique Lardet qui a posé la question de fond : Comment arrive-t-on à se partager - les uns avec les autres et non pas les uns contre les autres - cette croissance économique d'un territoire de montagne au travers du développement du tourisme ?

Mountain Riders a montré que, sous un télésiège, on peut trouver jusqu'à 30 000 mégots lors de la fonte des neiges, dénonce Benjamin Ferniot. Lequel déplore tout autant la non-harmonisation des bacs à tri sur tous les territoires : « En gros, quand vous êtes vacancier, vous arrivez dans une zone qui n'est plus la vôtre habituellement et finalement le bac qui était vert, bleu, jaune, marron, etc. chez vous devient ici jaune, vert, bleu, marron, s'est-il désolé. Je ne parle pas des bornes d'apports volontaires, je ne parle pas des déchetteries mobiles mais, finalement, ce qui pourrait paraître assez simple est particulièrement compliqué.
Clairement, en montagne comme ailleurs, pour ce qui est des gestes citoyens, et sans réglementation très contraignante, ce n'est pas gagné.

TÉMOIGNAGES ET QUESTIONS

À propos de l'apprentissage du ski

● ***Jean-Marie Binetruy***, président de la Communauté de communes du Val de Morteau : « Dans les petites stations, nous avons 50 à 60 jours de neige, parfois 80 à 90, parfois 20. Nous avons énormément de difficultés à avoir des enseignants et à trouver des personnes qui soient susceptibles, dans des conditions correctes, d'initier à la pratique du ski – non seulement les jeunes, mais aussi les touristes qui viennent chez nous. Si on veut des clients dans nos stations, il faut commencer par trouver une solution pour permettre l'enseignement du ski dans les stations de moyenne montagne. »

● ***Éric Brèche,*** président du Syndicat national des moniteurs : « Au niveau des classes de neige, pendant dix ou quinze ans, on a peut-être tous failli parce que le commerce a un peu pris le pas et on en a oublié ce qu'il faut faire pour que la pratique continue à se développer. On est capable d'aller chercher des clients en Chine mais on a du mal à faire skier nos gamins des vallées. »

À propos des classes de neige et des classes vertes

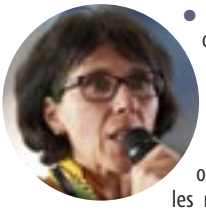

● ***Marie-Paule Gay,*** maire d'Aubure dans le Haut-Rhin : « Je ne parlerai pas seulement des classes de neige mais aussi des classes vertes parce que, la neige, on n'en a plus beaucoup dans les moyennes stations. Et, du coup, les enfants ne savent plus ce que représente la nature. Nous avons un gros problème d'éducation à l'environnement, au respect des chemins forestiers, au respect de la végétation. Pourquoi les enseignants ne viennent-ils plus ? C'est un problème administratif avec des réglementations pas possibles. »

À propos de la nécessité d'augmenter le nombre de lits touristiques

● ***Jean Mouniq,*** maire d'Aragnouet dans les Hautes-Pyrénées : « Quand nous avons voulu démarrer des constructions de lits commerciaux, nous avons été dans l'impossibilité de dégager des fonds publics, ni de l'État ni de l'Europe. C'est la première fois depuis de nombreuses années que nous nous trouvons dans cette situation. Il est donc absolument urgent de pouvoir organiser des foncières entre l'État, les Régions et la Caisse des dépôts. »

À propos du modèle économique du tourisme en montagne

● ***Jean-Henri Mir,*** maire de Saint-Lary-Soulan dans les Hautes-Pyrénées : « Lorsqu'on nous compare à nos amis du Tyrol ou aux Suisses, on voit bien que nous ne sommes pas sur le même modèle économique. La différence est simple : ces pays-là ont des hébergements qui sont des lits chauds parce que commercialisés par des hôtels. »

À propos de l'hébergement touristique

● ***Robert Casadebaig,*** maire de Laruns dans les Pyrénées-Atlantiques : « La problématique de la qualité touristique de l'offre en montagne passe par la reconquête d'un hébergement de qualité et l'accompagnement des investisseurs privés. Et je pense que l'État devrait être force de propositions pour accompagner nos investisseurs privés afin de construire ces lits qui nous manquent tant. »

AGROPASTORALISME, UN

Grands témoins :
- **Jeanine Dubié,** secrétaire générale de l'ANEM et députée des Hautes-Pyrénées
- **Jean-Paul Celet,** préfet référent « loup » auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- **Marc Zarrouati,** préfet coordonnateur pour le pastoralisme et l'ours, secrétaire général adjoint aux affaires régionales auprès du préfet de la région Occitanie

Intervenants :
- **Pascale Boyer,** coprésidente du groupe d'étude agropastoralisme et rapporteure de la mission chiens de troupeau à l'Assemblée nationale, députée des Hautes-Alpes, membre du groupe national loup
- **André Baret,** vice-président de l'Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales
- **Philippe Lacube,** président de l'Association des chambres d'agriculture des Pyrénées et de la chambre d'agriculture de l'Ariège
- **Jean-Jacques Lasserre,** président du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et ancien sénateur
- **François Tacquard,** président de la Communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin dans le Haut-Rhin
- **Philippe Rossat,** éleveur d'ovins à Villargondran en Savoie

PLACER L'HOMME AU CENTRE

D'un point de vue économique, l'agropastoralisme est un modèle qu'il convient de préserver et constitue une filière essentielle dans la stratégie climatique.

« L'agropastoralisme, c'est notre histoire, c'est notre culture. On le vit avec les tripes. On le vit avec le cœur. C'est quelque chose que l'on aime. » Philippe Lacube est très applaudi. Sa perception et sa fidélité sont unanimement partagées. C'est qu'il y a beau temps que l'agropastoralisme est le quotidien de beaucoup d'hommes et de femmes de la montagne qui dépensent sans compter leur temps et leurs efforts pour continuer à faire vivre une activité essentielle pour l'économie de leurs territoires.

Pascale Boyer a eu beau jeu d'ajouter : « L'agropastoralisme est le moyen de préserver nos paysages exceptionnels et la richesse de notre biodiversité. Et c'est également un moyen de lutter contre les incendies ». Jeanine Dubié, grand témoin de cette troisième table ronde qui, manifestement, était très attendue et fut très suivie, a, elle aussi, loué avec force les bienfaits de l'agropastoralisme « à la fois utile, d'abord pour les éleveurs, pour qu'ils puissent vivre de leur travail. Mais il est utile aussi pour le développement des activités touristiques parce que, s'il n'y avait pas les éleveurs, il n'y aurait pas d'entretien de la montagne et, du coup, l'attractivité de nos territoires serait pénalisée. Et puis l'agropastoralisme est également utile pour préserver l'environnement et la biodiversité. »

Utile : il n'est pas, en l'occurrence, de plus beau compliment. Sur la scène et dans la salle, les hommages aux raisons d'être de l'agropastoralisme se sont bousculés. Récapitulons avec François Tacquard : « Maintenir l'agropastoralisme est une question de bon sens et presque de santé pour les habitants de la montagne. » L'attachement à l'agropastoralisme du préfet coordonnateur pour le pastoralisme et l'ours, Marc Zarrouati, ne fait aucun doute : « Cette belle montagne dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est assez vaste pour avoir à la fois des impératifs de protection de la biodiversité et en particulier d'espèces comme l'ours, et suffisamment d'espaces, d'estives et de lieux pour une activité humaine et économique qui soit normale et qui soit même ambitieuse. »

Réécoutons néanmoins Philippe Lacube :

N MODÈLE À PRÉSERVER

« Nous nageons en pleine schizophrénie. On nous demande d'avoir des pratiques vertueuses mais les agriculteurs de montagne n'utilisent pas ou peu d'intrants. Nous sommes sur un élevage qui est hyper respectueux de l'homme, de l'animal et de la terre. Nous sommes totalement dans ce que la société attend de nous, dans la transition écologique, dans la transition environnementale et climatique ».

Le cadre est posé. À l'évidence, il n'est pas que les prédateurs (lire page 18) qui mettent en péril le devenir de l'agropastoralisme. Il y a le budget de la PAC qui est très inquiétant pour le futur de l'agriculture de montagne et qui demeure une des préoccupations majeures de l'ANEM. Jean-Jacques Lasserre, qui partage les mêmes craintes, avertit que « les nécessaires relations entre les élus et l'administration en général gagneraient à s'assouplir un peu. »

Autre gros souci : la forêt qui est très fragilisée par les changements climatiques mais les soucis ne se limitent pas là : elle avancerait parfois de façon incontrôlée. À cet égard, le récit de François Tacquard mérite d'être médité : « Dans le massif vosgien, dans les années 1960, les systèmes agraires se sont effondrés, la forêt a avancé, des centaines d'hectares d'espaces pastoraux ont été boisés. Les élus ont réagi. Une quarantaine de paysans ont été installés dans les filières courtes. Mais, depuis sept ou huit ans, patatras ! Tout ripe. Parce que les procédures à suivre se sont empilées : loi sur l'eau, Natura 2 000 et, récemment, la procédure sur le défrichement… Du coup, le moindre dossier est ralenti, quand il n'est pas totalement bloqué ».

« Aujourd'hui, on sanctifie la forêt, même la forêt la plus débile, et on empêche le pastoralisme qui est pourtant beaucoup plus écologique qu'une forêt artificielle », s'est alors insurgé un intervenant. « Ne mettons pas en concurrence terres boisées et terres arables, a sagement tempéré Annie Genevard. Il ne faut pas opposer les uns aux autres. Il faut que nous trouvions un équilibre. »

Il s'agissait là de véritables remontées de terrain. Elles émanaient de montagnards qui cultivent le bon sens paysan et citoyen, qui ne confondent pas leur travail avec une sorte de militantisme et qui demandent aux pouvoirs publics des concepts clairs, bien identifiés et partagés. Et d'élus mobilisés, envers et contre tout : « Tout arrive chez le maire, pour autant qu'il s'intéresse à son territoire et aux gens qui y vivent, a mentionné André Baret. Il devient la figure de proue de toutes les problématiques, anti-agriculture, pro-agriculture, anti-loups et ours, etc. Est-ce que les services de l'État se rendent compte que tous les éléments que nous évoquons aujourd'hui nuisent au développement de la montagne et à la capacité des élus à être efficaces ? »

« Le devenir des zones de montagne, ce ne seront pas des parcs, pas des pseudos services apportés à la collectivité », s'est en tout cas projeté Jean-Jacques Lasserre. « Il sera fondé sur de vrais projets économiques et l'agroalimentaire vient en numéro 1 ». Ce serait moins romantique mais peut-être plus adéquat. Le président du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a ainsi conclu : « S'il y avait des choses importantes et intéressantes à faire, c'est précisément de voir de quelle façon on peut mettre la montagne au service de la modernité de façon durable, longue et un peu exaltante. Et je crois véritablement qu'en matière de contribution environnementale, nous aurions quelques pistes intéressantes à travailler. »

QUESTIONS ET TÉMOIGNAGES

Sur les terres boisées et les terres arables

● ***Christian Gogny,*** maire d'Aillon-le-Vieux en Savoie : « J'ai de la forêt sur des zones de prairie et de la prairie sur des zones de forêt. Mais, aujourd'hui, je m'assois sur tout parce qu'autrement il faut que je contacte l'Office national des forêts (ONF). Alors je laisse l'alpage vivre et on verra ce que ça donnera. »

Sur l'irrigation

● ***Lucien Gilly,*** maire de Jausiers dans les Alpes-de-Haute-Provence : Dans les années 1980, le maire de ma commune a eu une idée intéressante : remplacer l'irrigation à l'arrêt par l'irrigation par aspersion. Il a dit : « Je vais capter l'eau des torrents et je vais donner de l'eau aux agriculteurs et, quand l'agriculteur n'en a plus besoin, je vais faire de l'hydroélectricité, cela permettra à la commune d'entretenir ses réseaux. » Je voudrais que l'on reconnaisse le droit de l'agriculteur à l'irrigation. »

À propos des associations environnementales

● ***Alain Naudy,*** conseiller départemental du canton de Haute Ariège et président de la Communauté de communes de la Haute-Ariège : « Dans le département de l'Ariège, nous avons des projets d'embouteillage d'eau, des projets de voies vertes, des projets de stations de ski et, à chaque fois, la préfète ou le sous-préfet me dit : attention, on va peut-être avoir les associations environnementales qui vont manifester, on ne pourra pas, on aura des recours. »

PRÉDATEURS : DES FAITS, RIEN QUE DES FAITS

Parmi les difficultés de l'agropastoralisme, la question de l'impact des prédations sur l'homme a longuement été débattue.

Las ! il ne s'agit plus de savoir si la réintroduction de l'ours a été une bonne décision, s'il faut rester passif face au retour du loup, ou si l'intérêt de la biodiversité fait pencher la balance de tel ou tel côté de la montagne. Il ne s'agit plus de passion ni de controverse mais d'émotion et d'inquiétudes partagées. Jeudi 17 octobre, à Saint-Jean-Pied-de-Port, Jean Bernard se lève et sollicite la parole. Les mots du maire de Baratier, dans les Hautes-Alpes, vont faire, à tous, froid dans le dos : « Nous avons de plus en plus de problèmes avec le loup sur les troupeaux de moutons mais surtout avec les chiens de protection, les patous, qui sont depuis trois ou quatre ans, avec les chiens bergers d'Anatolie, de véritables tueurs », se révolte-t-il.

Le sujet des prédateurs en tout genre, de leurs dégâts, des craintes qu'ils inspirent et des mesures de protection plus ou moins efficaces qui sont prises, est maintenant tellement prégnant qu'il est continuellement présent : « Je viens de Savoie, je viens de Maurienne, cela fait trente ans qu'on est attaqué et effectivement à chaque fois qu'on parlait d'attaques on parlait sur le versant économique, pertes de brebis, pertes financières, travail supplémentaire mais, en fait, personne ne s'était réellement posé la question de ce que ressentait l'éleveur. Ça, c'est le genre de choses que l'on cache, que l'on a du mal à s'avouer », déplore Philippe Rossat. Lequel relate que le syndicat Ovin 73 a effectué un gros travail en partenariat avec la MSA afin de montrer ce que vivent, au quotidien, les éleveurs et leur famille. Dans ce but, un film a été réalisé dont un extrait a été projeté au cours du débat.

En clôture du Congrès, Annie Genevard n'oubliera pas de parler d'une même voix : « Au nom d'espèces menacées, nous avons oublié qu'il y en a une qui est, elle aussi, en danger, c'est le berger, parce qu'au fond, c'est cela qui est en jeu. Aujourd'hui, le berger est menacé dans son existence professionnelle et dans son existence personnelle également ». Cette incompréhension et cette colère se changent en désespoir avec « l'inquiétude des éleveurs et de leurs enfants et le fonctionnement familial qui s'en trouve perturbé » s'était, pour sa part, chargée de relever la secrétaire générale de l'ANEM, Jeanine Dubié.

Émotion mais aussi exaspération… C'est que les saisons se suivent et se ressemblent malheureusement trop. Les chiffres égrenés par Pascale Boyer sont en effet sans équivoque : en 2018, 298 attaques et 1 184 animaux morts avaient été constatés. Cette année, c'est encore pire : 1 293 animaux sont morts, plus 491 qui n'ont pas été tués par le loup et 495 en attente de traitement. « Dans le département de l'Ariège, nous sommes exactement sur le même chiffre, a confirmé Philippe Lacube. Il faut dire aux environnementalistes que plus on aura d'ours et de loups, plus on tuera l'élevage extensif et plus on aura d'élevage des « mille vaches ». Ça, c'est obligatoire. »

Soit. Le préfet Jean-Paul Celet a cependant tenu à replacer le problème des prédateurs, et du loup en particulier, dans son contexte : « Le loup est une espèce protégée, protégée au regard des engagements internationaux, la Convention de Berne, protégée au regard du droit communautaire, la Direction Habitat, a-t-il rappelé. Cela dit, c'est en France que les autorisations de tirs de loups sont les plus importantes. Et c'est en France que le loup, au contraire de certaines espèces chassables, peut être tiré toute l'année sans aucune considération de sexe, de progéniture, etc. C'est une des dérogations les plus larges prises aujourd'hui en Europe, conformément à ce que les textes nous permettent, mais en allant jusqu'au bout de ce que nous permettent les textes. »

Chacun s'affaire parallèlement pour jauger et rendre plus efficaces les mesures de protection et de nouvelles solutions sont régulièrement envisagées. Le préfet a estimé ainsi que des brigades de bergers mobiles peuvent être des réponses appropriées ; de même que des cabanes décentes et conformes à la réglementation du travail pour augmenter et consolider la présence humaine sur les alpages.

À l'image de beaucoup d'autres élus, le maire d'Alzen, en Ariège, Patrick Ferrié, est plus que sceptique : « Arrêtons avec cette politique de protection, ça ne sert à rien, qu'est-ce qu'on attend ? » Tout aussi critique et virulent, Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban-des-Villards et président de l'Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales (USAPR), interroge : « Que voulons-nous préserver aujourd'hui sur nos territoires ? A priori une filière ou des filières, avec des activités qui s'y rapportent, : activités sociales, économiques, humaines, et ces filières doivent être une brebis ou une vache, un éleveur agriculteur, un transformateur qu'il soit boucher ou fromager, un commerçant, et un consommateur. Quelle est la filière aujourd'hui avec la prédation ? Une filière modifiée et raccourcie. C'est une brebis ou une vache, un éleveur agriculteur, un prédateur, un contribuable. »

Chacun sait qu'à ce niveau de désespérance, l'instance de décision et d'intervention la plus pertinente demeure l'échelon gouvernemental. Et, à ce titre, Annie Genevard a vivement regretté l'absence à Saint-Jean-Pied-de-Port de la ministre de la Transition écologique et solidaire, Élisabeth Borne. « L'ANEM a fait de la défense de l'agropastoralisme et de la présence de l'homme dans la montagne son combat », a martelé la présidente des élus de la montagne. Un rendez-vous a d'ores et déjà été pris avec la ministre.

VÉCU

● ***Bernard Dinez,*** président du syndicat ovin de la Savoie : « Ce matin, quand je suis entré dans cette salle, j'ai entendu un élu qui se gargarisait de monter un parc naturel régional. Vous savez ce qu'est devenu le Parc national de la Vanoise ? Interdiction de se protéger, interdiction de se défendre. Les bergers sont obligés de s'enfermer dans les chalets, on n'a pas le droit de tirer sur un loup.
Le Parc national de la Vanoise est devenu un désert. Il n'y a plus une bestiole en son sein. Il n'y a plus que des cafistes, des marmottes et des loups. Il n'y a plus un chamois, plus un bouquetin, plus rien. »

TÉMOIGNAGES ET QUESTIONS

À propos du découragement de nombreux éleveurs

● ***Gérald Martinez,*** maire de Saint-Léger-les-Mélèzes dans les Hautes-Alpes : « Mes amis, mes camarades, élus de la montagne, si on ne réagit pas et si on ne se bat pas, si on ne rentre pas en résistance, on n'y arrivera pas ! Et on continuera à voir partir tous nos éleveurs et tout le pastoralisme. »

À propos des heures de travail

● ***Alain Duran,*** sénateur de l'Ariège : « Je voudrais, Monsieur le préfet, Monsieur le représentant du préfet de région, revenir sur la feuille de route dont vous avez parlé. Deux ministères : écologie et agriculture. Je souhaiterais qu'on y rajoute le ministère du travail. Vous en connaissez des métiers qui font commencer la journée à 5 h 15 et la terminer à 22 h 30 ? »

À propos de l'ours

● ***Jean-Baptiste Larzabal,*** maire d'Arcizans-Dessus dans les Hautes-Pyrénées : « La cohabitation n'existera jamais. Vous mettez ensemble une brebis et un ours, l'ours ne pense qu'à une chose : manger la brebis et il oublie de passer chez le boucher ! Il se sert dans la montagne ! »

À propos des mesures de protection

● ***Jean-Marie Bernard,*** président du département des Hautes-Alpes : « Il faut bien se mettre dans la tête que c'est l'homme qui doit être protégé dans les territoires. C'est l'homme et pas la biodiversité. »

LES MOTIONS

L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE DEMANDE AU GOUVERNEMENT

Pour la forêt de montagne

● D'intégrer pleinement la forêt et le bois dans les politiques publiques de lutte contre les changements climatiques.
● D'élaborer et de mettre en place dans les meilleurs délais un plan national en faveur des forêts françaises, notamment celles de montagne afin de garantir leur avenir.
● De renforcer les politiques forestières de massif visant à mobiliser les différentes catégories d'acteurs, à valoriser la ressource en bois et à renforcer la filière pour contribuer à l'aménagement et au développement durable des zones de montagne.
● De maintenir sur le territoire la présence indispensable de personnels qualifiés, comme ceux de l'ONF, dont la proximité assure avec efficacité la fonction de réseau d'alerte.
● De créer un fonds au bénéfice de la gestion du renouvellement et de l'adaptation des peuplements forestiers en zone de montagne.
● De ne pas mettre en concurrence terres boisées et terres arables notamment en appliquant une taxation aveugle des défrichements ne prenant pas en considération les enjeux locaux d'aménagement du territoire en matière agricole et paysagère.

Pour la couverture numérique des territoires de montagne

● La confirmation de la réouverture du guichet de financement du plan France THD (Fonds national pour la société numérique – FSN).
● Une mise en cohérence entre le New Deal mobile et le développement de la 5G afin de mettre l'aménagement du territoire au cœur du déploiement et des garanties quant au calendrier de déploiement de la 5G sur l'ensemble des territoires, y compris les moins denses, afin d'éviter une nouvelle fracture numérique entre les territoires urbains et de montagne.
● Une expérimentation en 5G sur quelques territoires de montagne à faible densité démographique.

Pour une hiérarchie des priorités entre l'agropastoralisme et les grands prédateurs

● De développer dans le cadre de la future PAC un programme complet et ambitieux pour soutenir efficacement l'ensemble du secteur agropastoral, au travers notamment du maintien de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) en zone de montagne,et des DPB (droits au paiement de base) des estives à leur niveau actuel a minima.
● De veiller à la poursuite de financements suffisants en provenance de l'Union européenne pour continuer de déployer les moyens de protection des troupeaux, assurer l'indemnisation des prédations et, pour cela, mettre à contribution à due proportion les financements en provenance du ministère de la Transition écologique et solidaire.
● De défendre une révision du classement de ces espèces dans la convention de Berne et, au sein de l'Union européenne, dans la directive Habitats.

Pour le loup

● D'adapter le plafond de retraits aux effectifs réels de loups.
● De répondre à la problématique spécifique des parcs naturels, tant nationaux que régionaux.
● De proposer lors de la prochaine conférence annuelle de la convention de Berne le déclassement du loup, d'espèce strictement protégée à espèce protégée simple.

Pour l'ours

● D'améliorer les démarches du protocole « ours à problèmes » consistant à pucer et à baliser la population ursine totale du massif pyrénéen.
● De mettre en œuvre les moyens nécessaires à la formation des bergers.
● D'abandonner définitivement l'introduction d'ours.

Retrouvez l'intégralité des motions sur anem.org

Politique
inertie ?
Facilité
Compétences ?
Pas de mélange de public
Intermittent
1€ ou
Gratuit ?
Service Public
Qui paye ?
Partager le bus scolaire
Ville
autorise car sa volonté lien avec ses habitants
Seule réponse : le touriste ?
oui ?
non ?
car la vie disparaît
Pluri-modalité
PASSERELLE
Comment revenir à vélo ?
Bourg Centre
Tourisme
Travail dans le village
Scolaire
Retraité
Horaires
Travail à distance
ENTREPRISES
Faire une seule compétence : TRANSPORT
1913 2019
changement

ANEH

RETOUR SUR LE PROGRAMME DE FORMATION EN MARGE DU 35e CONGRÈS DE L'ANEM

Pour la première fois, l'ANEM a proposé un parcours de formation en marge du Congrès, avec trois thèmes portant sur la « Mobilité dans les massifs, quels défis pour l'avenir ? », la « Réforme territoriale, quels enjeux pour la montagne ? » et la « Transition énergétique et écologique : quelles marges de manœuvre pour les élus de montagne ? »

« Mobilité dans les massifs, quels défis pour l'avenir ? »

Formation animée par Jean-Luc Rotureau et Yannis Camus

Objectifs de la journée :

- Repérer les enjeux d'une politique de mobilité pour le développement du territoire
- Faire le point sur les politiques publiques
- Découvrir quelques exemples sur d'autres territoires
- Réfléchir à la stratégie pour une politique de mobilité efficace
- Être en capacité de proposer une politique publique de transports ambitieuse et adaptée

Jean-Luc Rotureau, formateur : « Cette formation a réuni plus d'une quarantaine d'élus venus de tous les massifs qui, en plus de l'aspect informatif, ont pu travailler sous forme d'atelier et d'échanges sur des cas concrets fournis par des élus ; la formation ayant été préparée et adaptée aux spécificités des territoires de montagne et des besoins des élus. Il n'y a pas de recette miracle ou de solutions clés en main pour les mobilités. Cela renvoie à chacun des territoires, d'où l'intérêt de journées d'accompagnement sur place, adaptées à chaque problématique, comme pour celle qui avait été faite dans les Pyrénées Orientales en décembre 2018 et dont le dossier a beaucoup avancé depuis. »

« Réforme territoriale, quels enjeux pour la montagne ? »

Formation animée par Christine Bremond

Objectifs de la journée :

- Panorama et évolutions des collectivités locales
- Les compétences
- Le projet de territoire
- Les mutualisations
- Les pactes financiers et fiscaux
- Les communes nouvelles
- Les évolutions législatives en cours de débat

« Transition énergétique et écologique : quelles marges de manœuvre pour les élus de montagne ? »

Formation animée par Étienne Ghewy

Objectifs de la journée :

- Comprendre les problématiques de transition écologique en zone de montagne
- Savoir utiliser les outils de territorialisation de la transition énergétique
- Comprendre les enjeux de l'énergie sur ma commune ou mon EPCI
- Identifier les solutions de maîtrise de l'énergie
- Exploiter les spécificités montagnardes pour produire ma propre énergie

TÉMOIGNAGE DES ÉLUS

Noël Pereira, président de la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves, maire de Pierrefitte-Nestalas : « J'ai trouvé la formation sur les mobilités très intéressante, pertinente et basée sur un échange d'expériences fort utile. Le fait d'avoir un intervenant professionnel mais aussi un élu local contribue à une meilleure perception des situations et des attendus auxquels sont confrontées les collectivités. »

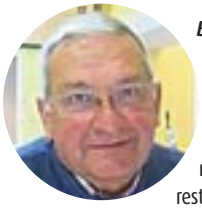

Bernard Jacquemin, maire de Lanarce : « En ce qui me concerne je trouve que l'organisation a été réussie. La formation a permis une meilleure écoute et un plus grand partage entre les différents participants répartis en groupes restreints.

Les thèmes proposés, déjà connus et peut-être débattus dans nos conseils et diverses assemblées, ont été abordés d'une façon plus étoffée et plus poussée par des formateurs compétents et qui dominaient bien les sujets. De plus, les personnes présentes étant volontaires, cela a enrichi les débats et les échanges qui parfois se continuaient autour d'un pot ou à table.

Enfin, comme toute formation intéressante, on trouve trop court le temps passé, tant on aurait souhaité approfondir les thèmes.

En tout cas c'est une expérience que je vais recommander aux maires de mon secteur en les poussant déjà à adhérer à l'Association de façon à pouvoir profiter d'une telle formation. Et si c'était à refaire, je le ferais avec plaisir. Encore une fois un grand merci à l'ANEM pour cette formation et ce Congrès, lui aussi très riche et prenant à la fois. »

LES CONVENTIONS

Le partenariat avec RTE a été reconduit

En renouvelant une convention qui dure depuis 2004, l'ANEM et l'opérateur de réseau électrique s'engagent pour trois années supplémentaires. Annie Genevard a expliqué que ce partenariat vise à « favoriser les liens entre les collectivités territoriales de montagne adhérentes de l'ANEM et les régions RTE (Réseau de transport d'électricité) ». Différents thèmes de coopération ont été retenus : la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité, le développement économique durable du territoire montagnard, l'engagement sociétal et la sécurité. De son côté, le président du directoire de RTE, François Brottes, ancien président de l'ANEM, a indiqué souhaiter « que notre présence constitue, pour les populations montagnardes et leur environnement, un socle pour des actions concertées en faveur de leur développement équilibré et durable. »

Suez vient aux côtés de l'ANEM

L'Association nationale des élus de la montagne et le Groupe Suez, par l'intermédiaire de son directeur commercial France des relations institutionnelles, Benjamin Ferniot, ont signé leur première convention de partenariat. À un moment où l'environnement est au cœur de toutes les préoccupations et où la montagne est mobilisée pour préserver et protéger ses paysages, l'aide de l'expert mondial des métiers de l'eau, mais aussi du traitement des déchets, est particulièrement appréciée par les dirigeants de l'ANEM. L'environnement pouvant être un levier pour les territoires de montagne, « en partenaire que nous sommes de vos développements, nous essayons de répondre, à vos côtés, à vos soucis », s'est lui aussi félicité Benjamin Ferniot.

LE VILLAGE DES PARTENAIRES

En tant que gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur 95 % du territoire national, Enedis s'est engagée auprès des collectivités territoriales, des opérateurs, des entreprises de télécommunications, de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), ainsi que des administrations afin de contribuer activement à l'aménagement numérique du territoire.

Très concrètement, notre principale action consiste, dans le cadre du plan France très haut débit (THD), à faciliter le déploiement de la fibre optique sur les poteaux électriques du réseau que nous exploitons.

Cette possibilité est ouverte dès la signature par l'opérateur concerné et Enedis d'une convention, et la transmission d'études mécaniques valides.

Enedis met en œuvre plusieurs engagements forts dans chacun des départements français afin de favoriser le déploiement du THD et le déploiement de la fibre dans les délais :

- Enedis a simplifié les études en dispensant l'opérateur des études mécaniques dans certaines configurations ou en les forfaitisant dans d'autres configurations.
- La cartographie du réseau électrique est désormais fournie aux opérateurs en une seule fois pour l'ensemble du territoire couvert par la convention.
- Enedis accompagne les opérateurs et leurs bureaux d'études sur le plan de la technique et de la maîtrise des spécificités des appuis communs. À ce jour, plus de 30 sessions de formation ont été organisées.
- Enedis prépare la montée en puissance des déploiements en permettant dans certaines conditions de passer d'un contrôle a priori des études à un contrôle a posteriori.
- Enedis a contribué au travail mené par la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) pour réviser l'arrêté technique de 2001 qui fixe les règles de tenue mécanique des ouvrages électriques. Avec la mise en place d'un nouvel outil informatique de suivi partagé de l'utilisation des Appuis communs, l'écosystème du THD peut mesurer en temps réel l'efficacité des déploiements et de notre action.

L'ensemble de ces travaux a conduit à une simplification des règles et des processus qui permet d'accélérer le déploiement du THD en France. À chaque étape, les équipes d'Enedis dédiées au THD sur l'ensemble du territoire national accompagnent localement les porteurs de projets.

En complément, pour les réseaux souterrains, Enedis a développé une offre de mutualisation du génie civil, principalement des tranchées. Moyennant une participation financière, Enedis pose des fourreaux télécoms dans les tranchées ouvertes lors de ses travaux.

Un pilotage national est assuré afin de prioriser et d'homogénéiser l'action d'Enedis sur l'ensemble du territoire, en lien avec les directions régionales d'Enedis. Cette organisation permet de répondre à l'enjeu d'accélération et d'industrialisation du projet, aux sollicitations croissantes des opérateurs et au partage des meilleures pratiques observées sur le territoire, avec la volonté permanente d'être au plus proche de ceux qui font avancer le plan France THD dans les territoires.

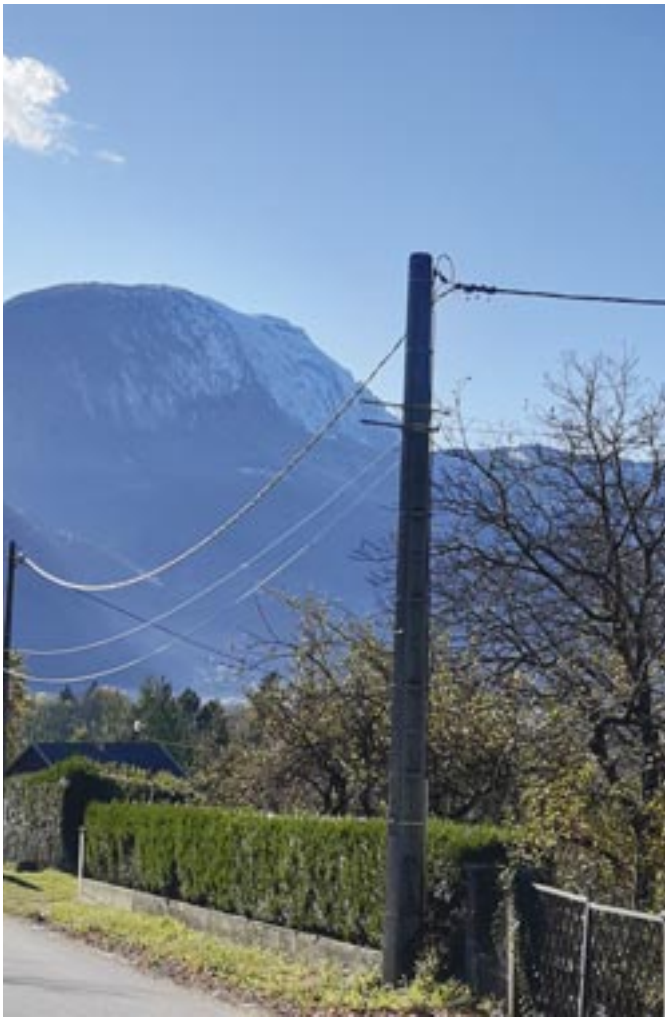

Enfin, notre implication dans le THD porte également sur la sensibilisation des acteurs autour du risque électrique. La sécurité des opérateurs et des intervenants sur nos ouvrages ou à proximité est une priorité absolue d'Enedis. S'agissant du THD, les maîtres d'ouvrage jouent un rôle essentiel, notamment par le contrôle qu'ils peuvent exercer auprès de leurs sous-traitants.

En lien avec les professionnels du secteur, Enedis est en recherche continue de simplifications supplémentaires. Enedis est à l'écoute de nouvelles propositions si elles garantissent les exigences fortes de sécurité pour les interventions, la tenue mécanique des ouvrages électriques et la couverture de ses coûts, conformément aux exigences du régulateur.

Ainsi Enedis est très engagée et va poursuivre son action pour favoriser le déploiement du THD sur 100 % du territoire, au bénéfice de nos concitoyens et de tous les territoires.

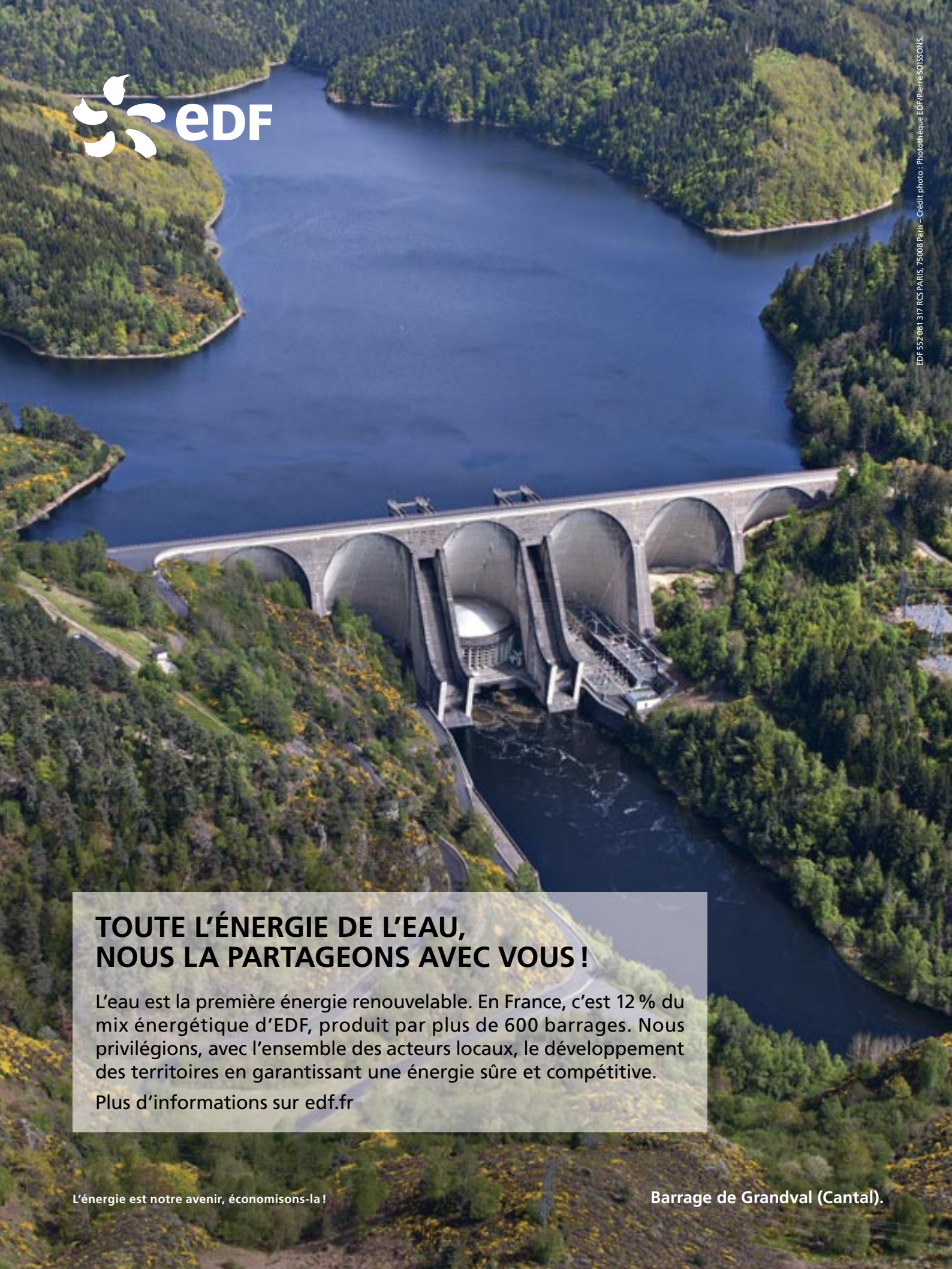

EDF 552 081 317 RCS PARIS, 75008 Paris – Crédit photo : Photothèque EDF/Pierre SOISSONS.

TOUTE L'ÉNERGIE DE L'EAU, NOUS LA PARTAGEONS AVEC VOUS !

L'eau est la première énergie renouvelable. En France, c'est 12 % du mix énergétique d'EDF, produit par plus de 600 barrages. Nous privilégions, avec l'ensemble des acteurs locaux, le développement des territoires en garantissant une énergie sûre et compétitive.

Plus d'informations sur edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Barrage de Grandval (Cantal).